

Info-école du 27 avril 2021

1) Tests salivaires (élèves)

Les tests ont eu lieu ce matin. L'école en a été informée tardivement, il n'a pas été possible de prévenir les parents plus tôt.

Les formulaires ayant été envoyés et restitués il y a plus de 3 semaines, cela n'avait aucune incidence sur la passation des tests.

Le rôle de l'école s'est limité à la transmission des justificatifs demandés au laboratoire d'analyse et n'est en aucun cas été responsable de l'organisation ou de la passation des tests.

De ce fait, les autorisations incomplètes, non rendues ou sans les justificatifs demandés (carte vitale ou attestation sécurité sociale) n'ont pas été traitées.

2) Informations sanitaires et protocole

Le protocole sanitaire a été modifié et est disponible sur le site de l'école (voir la FAQ sur <https://a-la-prevert.etab.ac-caen.fr>)

Désormais, si un élève est positif à la Covid 19 dans une classe, celle-ci fermera pour une durée de 7 jours et tous les enfants seront considérés comme cas contacts.

Ils pourront revenir au bout de 7 jours à condition d'avoir effectué un test, et que celui-ci soit négatif.

A défaut de test, la durée d'isolement sera portée à 14 jours.

Un enfant qui serait positif devra s'isoler pendant 10 jours après la date du test positif.

Les règles n'ont pas changé pour les élèves en contact avec un cas positif dans le cadre familial : ils doivent s'isoler et ne pas venir à l'école.

3) Enseignants

Dans le cas où un enseignant serait absent et non remplacé, la classe sera fermée.

4) Intervenants et EPS

Les temps d'EPS sont autorisés en extérieur uniquement.

Les intervenants en chant sont autorisés à venir dans l'école, les séances se poursuivront donc normalement.